

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

**Pays de
Balagne**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de juillet, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : BSTIANI Angèle, CECCALDI Attilius, MORTINI Lionel, POLI Pierre, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne.

Secrétaire de séance : MARCHETTI François

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 7	Absents 3	Excusés 2
VOTE PUBLIC		
Pour 7	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/020

Date de convocation : 04/07/2023

Date d'affichage : 13/06/2023

OBJET : Attribution du marché public de fournitures dans le cadre de l'aménagement de la Via Balanina, pour conception/fabrication de bornes de signalétique

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le PETR a lancé une consultation pour la conception / fabrication et livraison de bornes de signalétique dans le cadre de l'aménagement de la Via Balanina reliant Calvi à l'Ile-Rousse.

Le financement de cette opération provient de la Collectivité de Corse dans le cadre du programme de relance européen REACT EU qui impose la fin des travaux et le paiement avant le 30 novembre 2023.

De par sa valeur estimée inférieure à 40 000 € HT, la procédure mise en place par le Pays de Balagne pour ce marché est une procédure dite de gré à gré, à savoir un marché public passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique.

A cette fin, quatre entreprises spécialisées dans la conception et fabrication de signalétique ont été consultées par voie électronique le 7 juin 2023. La date limite de réception des offres ayant été fixée au mercredi 28 juin 2023 à 14h00.

Deux plis électroniques ont été reçus :

- GEDIMAT, Audrey Morin, 20220 l'Ile-Rousse
- EMPREINTE, Fabrice Tregou, 31570 Saint-Foy d'Aigrefeuille

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre, Hamac Paysage.

Le comité syndical, après analyse des offres, et au regard des critères d'attribution, propose d'attribuer le marché de conception / fabrication de bornes de signalétique dans le cadre de l'aménagement de la Via Balanina :

A l'entreprise EMPREINTE, Fabrice Tregou, 31570 Saint-Foy d'Aigrefeuille, pour un montant de 38 880,00 € HT, soit 46 656,00 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230712-2023-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

Pays de
Ba(agne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

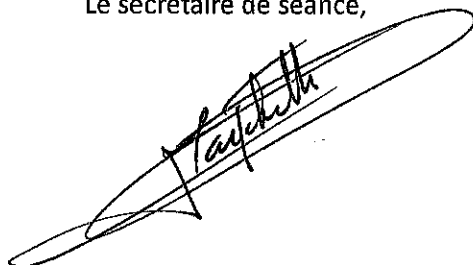
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché public de fournitures à l'entreprise EMPREINTE, Fabrice Tregou, 31570 Saint-Foy d'Aigrefeuille, pour un montant de 38 880,00 € HT, soit 46 656,00 € TTC.
- Autorise le Président à signer le marché correspondant et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché.

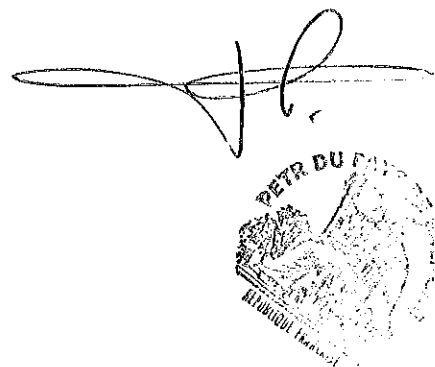
Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Le Président,
Monsieur Pierre POLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230712-2023-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

